

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 09/2018**

Séance du 31 mars 2018

**OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.**

Nombre de membres : 9  
Afférents au conseil : 9  
En exercice : 9

Date de la convocation : 20/03/2018  
Date d'affichage : 20/03/2018  
Ayant délibéré : 7  
Votés Contre : 0  
Votés Pour : 7  
Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etaient absents</b>
M. POLI Jean-Baptiste	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	
M. MANTESE Jean-François	

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de délibérer sur le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 ; il propose de reconduire à l'identique les taux appliqués pour l'année 2017 et les années précédentes :

- Taxe d'habitation : 23,78 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,89 %
- Taxe foncière (non bâti) : 74,90 %
- CFE : 18,48 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 31/03/2018

Le Maire

Jean-Luc MILLO

